



Retrouvez-nous sur
www.spac-cfdt.org

DTI

Compte-rendu du CTP DTI

Présents pour la CFDT Aviation Civile : Béatrice DE GIVRY (SDER), Jean-Pierre RIVIERE (SDSO), Marc MOREUX (SDSO).

Il faut rappeler que cette réunion du CTP fait suite à une réunion qui aurait dû se tenir le 7 juillet mais a été boycottée par la totalité des représentants des organisations syndicales (mécontentement sur le sujet « Thalès »).

POINT 1: REGLEMENT INTERIEUR DU CTP DTI :

Le règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la DTI a été adopté. Il s'agit d'un élargissement de l'ancien règlement du CTP STNA .

POINT 2: QUALITE :

La SDSO a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 9001 jusqu'au 08/08/2008. les auditeurs ont souligné quelques efforts à fournir dans le domaine de la communication et de la formation qualité. Ils ont aussi souligné les changements trop rapides des procédures.

De nouveaux travaux sont prévus :

- œ évolution du manuel qualité;
- œ modification du rythme d'audit interne.

L'objectif calendaire pour l'obtention de la certification de l'ensemble de la DTI (SDER compris) est l'année 2008, qui correspond à la prochaine révision de la certification ISO 9001 de la SDSO . Un des principaux objectifs de ce renouvellement en 2008 sera une simplification des procédures.

La SDER doit lancer sa réflexion sur la certification qualité dès cette année.

La CFDT a posé la question de la pertinence du choix de la norme ISO comme moyen de conformité (en effet, l'objectif est la certification de la DSNA par la DCS, pas la certification «qualité » de ses services individuellement).

Il a été répondu qu'il existe également le référentiel EFQM, mais que celui-ci est plus contraignant en terme de processus.

A une autre de nos questions, on nous a informé que de nombreux centres de recherche étaient qualifiés ISO et que ceci ne devrait donc pas poser de problème.

Le Directeur de la DTI ayant mentionné que le responsable qualité de la SDER était sous la tutelle fonctionnelle du responsable qualité de la DTI, la CFDT a fait remarquer que cette tutelle fonctionnelle était un point sur lequel les personnels de la SDER avaient manifesté leur mécontentement. Le sous-directeur de la SDER a réaffirmé son désir de ne pas voir le processus SDER diverger du processus DTI, mais il a précisé que les points positifs de l'existant de la SDER seraient pris en compte.

spac.cfdt@wanadoo.fr

CTP DTI 22 juillet 2005

POINT 3 : BILAN FORMATION

Fonctionnement et bilans jugés très satisfaisants aussi bien du côté SDSO que du côté SDER .

Le président du CTP s'interrogeant sur la raison de la disparité du nombre moyen de jours de formation par agent entre les deux services (5,1 jours pour la SDER, contre 8,6 pour la SDSO), le responsable formation de la SDSO l'explique par la forte proportion d'IESSA à la SDSO (150 contre 30 à la SDER)

POINT 4 : RAPPORT D'ACTIVITE DU STNA ET DU CENA :

Bonne qualité des documents également soulignée. La CFDT a émis l'idée, reprise en réunion, d'élargir à l'ensemble de la DTI la page « participation aux projets européens » limitée jusqu'aujourd'hui au rapport CENA.

A remarquer que le rapport de l'ex-STNA était annuel et que celui de l'ex-CENA était tri-annuel. Les prochains rapports se feront vraisemblablement sur une périodicité annuelle, ce qui restera à adapter pour les activités d'étude.

POINT 5 : EFFECTIFS

Pour la CAP d'Automne 2005, 17 ouvertures de postes pour la SDSO et 9 pour la SDER .

Plus précisément, concernant les postes du service administratif SDER ATHIS, la demande de réouverture des postes a été faite pour les postes des subdivision. Finances et Marchés.

La DTI va bénéficier de 2 postes au titre du Plan d'Affectation des Ressources Humaines (PARH), un poste pour la direction de la DTI (secrétariat de la Direction) et un autre pour le SDER (Subdivision Ressources Humaines).

La direction de la DTI a demandé 25 postes de personnels techniques, 8 postes de personnels administratifs et 5 postes d'ingénieur des ponts et chaussés

POINT 6 : TEXTES D'ORGANISATION DE LA DTI :

Un projet de modification du département 8 a été présenté. Il comporte la création de la subdivision 8 IR au sein de la division 8 I . Elle va reprendre les pôles réseaux locaux et sécurité informatique opérationnelle de la subdivision 8 IL qui est devenu trop importante actuellement. Le CTP a donné son accord à l'unanimité.

POINT 7 : INFORMATION SUR LE GT ROSSO :

La phase d'interview est terminée. Le prestataire est actuellement dans la phase d'analyse, il présentera en septembre/octobre une première analyse globale de la situation et les différentes propositions d'orientation pour l'organisation de la DTI seront ensuite préparées.

POINT 8 : INFORMATION GT CAUTRA

Le DSNA pilote actuellement les discussions avec le groupe THALES. Ce sera le Directeur Général de la DGAC qui pendra en dernier ressort la décision de faire ou non un partenariat avec THALES.

L'administration de la DTI a bien entendu que le personnel était contre le GIE et comprend que cette structure ne fonctionnera pas si le personnel ne suit pas, mais le SPAC/CFDT se demande si les instances DSNA et DGAC en sont également convaincues. L'affectation des personnels dans ce GIE se ferait sur la base du volontariat. Les personnels seraient mis à disposition du GIE.

POINT 9 : QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES.

QUESTIONS DE LA CFDT :

Organisations de sessions d'information réciproques sur les activités des départements.

L'administration est d'accord pour organiser des sessions d'information et demandera aux directeurs de programmes d'organiser des séminaires par thèmes (2 ou 3 devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année).

Organisations de visites pour les personnels administratifs : la direction est d'accord sur le principe et demandera au chargé de communication de la DTI d'organiser des visites de la tour de Blagnac et du radar d'Auch (1 devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année).

spac.cfdt@wanadoo.fr

CTP DTI 22 juillet 2005

Point sur les divers logiciels utilisés au sein de la SDSO :

GMAO : une information a été donnée à tous les utilisateurs sur le fait que le progiciel actuellement utilisé serait abandonné pour une produit développé spécifiquement pour cette application. L'objectif est d'avoir une interface utilisateur simplifiée, plus d'ergonomie et également de gagner en rapidité.

Quatre modules sont prévus :

1er module : maintenance opérationnelle. Le module devrait rentrer en phase de test à Noël.

2ème module : gestion de la commande.

3ème module : gestion de la logistique.

4ème module : maintenance spécialisée.

L'objectif est d'avoir les modules pour l'année 2007.

NOIRh (Nouvel Outil Informatique des Ressources humaines) :

Le calendrier est a peu près respecté. L'objectif est de déployer le logiciel en janvier 2006.

Il concernera au début le secrétariat général, la DSNA et l'ENAC avant une généralisation à tous les services très rapidement. Il a été retenu une technologie basée sur le WEB. Les personnels auront à terme la possibilité de consulter leurs dossier individuel sur un ordinateur. A l'automne 2005, les personnels seront consultés pour mettre à jour leurs données.

Gestion du courrier :

Le projet est piloté par le département 8.

Le but est de tracer et d'enregistrer les courriers aussi bien ceux qui arrivent que ceux qui partent. Il est actuellement en phase de test et de maquettage.

Une évaluation de l'application est prévue en fin d'année. Ce logiciel repose sur un serveur notes et une interface WEB. Il ne faut pas que le logiciel proposé augmente le temps de traitement du courrier tel qu'il est effectué actuellement.

PACHA :

La migration sous environnement ORACLE va se faire. Un module à intégrer dans SAF permettra d'avoir un suivi de l'exécution des marchés.

Avenir de la réserve foncière à côté de la SDSO à la Mounède :

Le STAC va s'installer prochainement sur une partie de ce terrain. Cette occupation du terrain par la DGAC permettra d'éviter la perte du terrain au profit de la mairie de Toulouse. Le bâtiment construit par le STAC occupera environ un quart de la superficie totale du terrain. D'autres regroupements de services de la DGAC ou de la DSNA seront donc possibles dans les prochaines années mais pour le moment rien n'est encore planifié.

Relation avec Thalès ATM :

Point sur le projet Coflight :

CFDT : l'objectif de 2011 n'en est peut-être pas un. Il règne un mauvais état d'esprit, le fond n'est pas très sain. Il n'existe pas de relation de confiance entre Thalès et les personnels de la DTI qui sont sur ce dossier.

Administration : Thalès nous promet des choses qui ne fonctionnent pas toujours du premier coup, mais cela marche bien d'autres fois. Sur Coflight, il n'y a pas de plan « B ». On ne peut pas ne pas réussir ce projet, qui n'est pas simple. D'autres prestataires des services de navigation aérienne seraient sur le point de rejoindre ce projet Coflight et chez les concurrents de Coflight, Indra et Raytheon seraient en train de se séparer.

spac.cfdt@wanadoo.fr

CTP DTI 22 juillet 2005

Harmonisation des fonctionnements SDSO/SDER :

Il sera proposé aux agents de la SDER partant en mission à Paris d'avoir accès aux véhicules que la DTI dispose à Orly Ouest. La SDER dispose d'un véhicule pouvant aller chercher des agents à Orly pour les amener sur le site d'Athis-Mons et se propose d'en faire bénéficier les agents de la SDSO si disponible.

Concernant les autres points (ARTT, récupération des missions, ...) l'administration est favorable à une harmonisation entre les différents sites. Mission dans ce sens est donnée au secrétaire général.

Bilan du début d'année : conséquences de la réorganisation de la DGAC sur le fonctionnement du service. Selon l'administration, on a subi un retard de 6 à 8 semaines, mais la situation est maintenant résorbée.

LOLF et PPO (pilotage par objectifs) : conséquences sur la DTI.

Concernant le pilotage par objectif, le travail commence seulement. Il concerne essentiellement les directeurs en administration centrale. L'ENAC serait le premier service de la DGAC à appliquer le PPO au premier trimestre 2006. Pour le secrétaire général, le PPO serait le point fort de la réforme de la DGAC, et cela devrait se dérouler sans rajout de charge de travail dans les services certifiés.

LOLF : Selon la direction de la DTI, la Navigation Aérienne ne devrait pas avoir de mal à appliquer la LOLF. Les indicateurs de la DGAC sont supérieurs à la mise en place de la LOLF. Le basculement de SIGEF (avant LOLF et après LOLF) ne devrait pas changer grand-chose.

Poste de conseiller SDSO : nous avons été étonnés de voir apparaître ce poste alors qu'il n'a pas été ouvert à une CAP. Nous avons dénoncé le manque d'information des représentants du personnel même en dehors du CTP.

Antenne ADP : remplacement du personnel à statut ADP. Ce personnel sera progressivement remplacé par du personnel à statut fonctionnaire ou ouvrier en fonction des départs prévus.

Effectif administratif de la SDER : voir réponse de l'administration sur le chapitre des effectifs.

Exercice du droit de grève : application de la circulaire Tennenbaum. Circulaire poussiéreuse sur un sujet qu'apparemment personne ne souhaite rouvrir malgré les contradictions avec les principes inscrits dans la constitution.

Personnel ouvrier de la SDER : Les personnels ouvriers sont actuellement gérés par l'établissement ouvrier nord au moins jusqu'à la fin de l'année 2005, ceci pour permettre à un ouvrier de pouvoir passer un essai professionnel d'avancement car il a été retenu lors de la commission d'avancement de l'établissement ouvrier nord. Ils devraient être totalement gérés par la DTI en 2006.

QUESTIONS DES AUTRES OS :

Primes NBI (Nouvelle bonification Indiciaire) :

Suite au protocole, il y a un certain nombre de points de NBI supplémentaires. La direction de la DTI a demandé un total de 380 points (330 points pour les B et C, 50 points pour le A).

Elle n'a toujours pas de réponse de l'administration centrale à la date du CTP.

A une interrogation de la CFDT, il nous a été répondu que les points pour les postes de B et C concernent les mesures protocolaires et qu'en la matière les points demandés devraient permettre l'allocation de la NBI à tous les agents occupant des fonctions déjà éligibles.

Frais de déplacement à Blagnac : la direction de la DTI examinera la possibilité de réévaluer l'indemnité de déplacement domicile / aéroport, la décision 10113 datant de plusieurs années.

spac.cfdt@wanadoo.fr